AVIS AU VOISINAGE APPLICATION DE PESTICIDE

Le	(date)
Objet : Avi	is d'application de pesticides sur le terrain de la propriété située au
Madame, N	Monsieur,
Chapitre 5 de Beloeil, l'Autorité	Règlement général 1775-00-2020 – Titre 9 – Protection de l'environnement – Utilisation extérieure des pesticides et des engrais sur le territoire de la Ville une infestation de (ravageur) a été confirmée par compétente de la Ville de Beloeil pour la propriété située au (adresse).
temporaire	é que toutes les alternatives aux pesticides se sont avérées vaines, un permis d'utilisation de pesticides (# permis) a été délivré à (nom du propriétaire) afin de permettre l'utilisation de (nom du pesticide) sur
	sera appliqué le pesticide) à la propriété mentionnée.
	quent, la présente vous avise qu'il y aura une application de ce pesticide le (date prévue de l'application) par l'entreprise (nom de l'entreprise). Cette entreprise possède un enregistrement de la Ville de Beloeil afin d'effectuer ladite application en toute
	aitée par le pesticide sera interdite d'accès pendant 72 heures. Par la suite, la considérée comme sécuritaire pour y accéder en toute sécurité.
et indirects enfants et d	endre les précautions nécessaires afin d'éviter les contacts physiques directs avec le pesticide. Nous vous suggérons d'être attentif aux déplacements des des animaux domestiques. Vous pouvez consulter le <u>sagepesticides.qc.ca</u> pour mation concernant le pesticide utilisé.
	ssentez des effets toxiques causés par l'application du produit, vous pouvez Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.
des pestici Environnen	s questions relatives à cet avis ou au règlement régissant l'utilisation extérieure des et des engrais de la Ville de Beloeil, communiquez avec la ligne Infonent par téléphone au 450 467-2835 au poste 2954 ou par courriel à nent@beloeil.ca.
	(Signature)
	(Nom)